



Assemblée générale

Distr. générale
6 août 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 109 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Réformes des achats

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport a été soumis à l'Assemblée générale en application de sa résolution 57/279 du 20 décembre 2002.

On y trouvera un exposé détaillé des mesures de réforme des achats prises par le Secrétariat en application de la résolution 57/279 et d'autres résolutions pour rendre le processus plus transparent, plus juste et plus ouvert et encourager ainsi les fournisseurs de pays en développement ou en transition à y participer plus largement, tout en accroissant l'efficacité et l'efficacité des services d'achats des Nations Unies en général en s'appuyant sur l'échange de renseignements, un soutien accru aux bureaux extérieurs, un meilleur appui technique, la mise en place des moyens d'action nécessaires et l'utilisation de l'Internet.

Le Secrétaire général demeure résolu à faire en sorte de consolider les acquis dans le domaine des achats.

Pour plus de commodité, les différents paragraphes de la résolution 57/279 de l'Assemblée générale sont reproduits dans le corps du rapport et sont suivis de la réponse du Secrétaire général. L'examen des autres aspects de la réforme des achats est présenté de la même manière que dans le rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 55/247 de l'Assemblée en date du 12 avril 2001 (voir A/57/187), les points examinés étant regroupés sous les intitulés pertinents.

* A/59/150.

** La présentation tardive du présent rapport est due au volume de travail à absorber du fait de la clôture de l'exercice financier pour les activités de maintien de la paix et de la création de nombreuses missions de maintien de la paix.



I. Introduction

1. Dans le présent rapport, le Secrétaire général rend compte à l'Assemblée générale des mesures de réforme des achats qui ont été prises et des progrès qui ont été réalisés pendant la période de deux ans écoulée depuis la publication de son précédent rapport sur cette question (A/57/187). Le Secrétariat a renforcé sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies par l'intermédiaire du Groupe de travail des services d'achats interorganisations et du Groupe de travail sur les achats au titre des services communs. Des informations sont communiquées aux États Membres sur les éléments nouveaux intéressant les achats de produits et de services communs, la procédure d'agrément des fournisseurs, la formation du personnel chargé des achats ainsi que le partage d'informations. La révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies facilite par ailleurs la coopération avec les autres organisations. Au Secrétariat, la Division des achats du Bureau des services centraux d'appui a publié la version révisée du Manuel des achats, qui est davantage axée sur les achats hors siège, et a collaboré étroitement avec le Département des opérations de maintien de la paix pour apporter des améliorations dans ce domaine, dans le cadre d'activités de formation et de missions de gestion. Le volume de travail lié aux achats a considérablement augmenté depuis quelques années, comme en témoigne l'annexe I au présent rapport, et cette évolution se poursuivra, vu le nombre des missions nouvelles créées en 2004. Cet accroissement du volume de travail a mobilisé toutes les ressources de la Division, d'autant plus qu'elle doit par ailleurs détacher des fonctionnaires expérimentés auprès des missions pour les aider à mener à bien leurs activités relatives aux achats. La Division des achats continuera à étudier des approches novatrices qui permettraient de résoudre les problèmes qui se posent et aura recours aux moyens électroniques pour améliorer l'efficacité des services d'achats, tout en veillant à ce que les entreprises de pays en développement ou en transition ne soient pas défavorisées.

II. Généralités

« 1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général et des remarques et observations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

2. *Se félicite* des progrès accomplis à ce jour en vue de répondre aux préoccupations qu'elle a exprimées dans sa résolution 55/247; »

2. Le Secrétaire général sait gré au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale des observations et commentaires positifs qu'ils ont formulés sur les mesures prises pour réformer et améliorer la fonction achats au Secrétariat, et il reste résolu à poursuivre ses efforts pour améliorer l'efficacité dans ce domaine, en coopération avec les autres organismes des Nations Unies, dans le but d'éliminer les doubles emplois et d'harmoniser, dans la mesure du possible, les procédures d'achat dans l'ensemble du système, de sorte que tout fournisseur puisse avoir aisément accès aux possibilités offertes par le système des Nations Unies, tout en tenant compte du caractère international de l'Organisation.

III. Possibilités offertes aux fournisseurs de pays en développement ou en transition

«3. *Se félicite également* des efforts réalisés par le Secrétaire général pour organiser des séminaires sur les achats dans différentes villes, en particulier dans des pays en développement ou en transition, et lui demande instamment de les intensifier; »

3. Depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général (A/57/187), dans lequel il était indiqué que des représentants de la Division des achats avaient dirigé des séminaires dans 12 villes en 2001, dont six dans des pays en développement ou en transition, la Division a poursuivi ses efforts et a participé à des séminaires tenus dans 23 villes en 2002, dont 14 dans des pays en développement ou en transition, et dans 31 villes en 2003, dont 17 dans des pays en développement ou en transition. En 2001, 128 fournisseurs de pays en développement ou en transition ont été agréés par le Secrétariat; il en a agréé 287 autres en 2002 et 202 en 2003.

4. À la vingt-neuvième réunion du Groupe de travail des services d'achats interorganisations, en mai 2004, les organismes des Nations Unies, y compris l'Organisation des Nations Unies, représentée par la Division des achats du Secrétariat, ont décidé de créer un groupe de travail permanent chargé de coordonner les activités relatives à ces séminaires, notamment l'élaboration de directives, l'examen des demandes et leur classement par ordre de priorité, ainsi que les questions de représentation. Ce groupe de travail permanent préparera aussi des matériels de présentation communs et coordonnera la formation des fonctionnaires des Nations Unies qui font des exposés lors des séminaires.

« 6. *Prie également* le Secrétaire général d'encourager les organismes des Nations Unies, agissant conformément à leurs mandats respectifs, à prendre de nouvelles mesures pour offrir aux fournisseurs situés dans les pays en développement ou en transition davantage de possibilités d'emporter des marchés; »

5. Le Secrétariat a communiqué aux membres du Groupe de travail des services d'achats interorganisations le texte de la résolution 57/279 adoptée par l'Assemblée générale en janvier 2003. À la vingt-huitième réunion du Groupe de travail en 2003, à laquelle participaient les responsables des achats de l'Organisation des Nations Unies, de ses fonds et programmes et des institutions spécialisées, la question de la diversification des fournisseurs a été de nouveau examinée. Les participants ont reconnu qu'il leur fallait revoir leurs stratégies mondiales en matière d'approvisionnement en vue d'une plus grande équité sur le plan géographique, dans la mesure du possible, en notant qu'il était toutefois essentiel, ce faisant, de veiller à continuer d'assurer le meilleur rapport qualité-prix.

IV. Harmonisation des procédures d'achat

« 4. *Prend note* des activités menées au titre des services communs par le Groupe de travail sur les achats pour rendre plus transparentes et mieux harmoniser les pratiques en matière d'achats, et engage le Secrétaire général et

les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies à continuer d'œuvrer dans ce sens; »

6. Le Groupe de travail sur les achats au titre des services communs poursuit ses travaux ainsi que ses activités de coopération en vue de mieux harmoniser les pratiques en matière d'achats. Le Secrétariat a commencé à utiliser au Siège une série de contrats-cadres ouverts à tous les fonds et programmes des Nations Unies sis à New York, dans des domaines tels que les fournitures de bureau, les photocopieurs, l'archivage numérique, les ordinateurs personnels et portables, etc. Tous les contrats-cadres ainsi signés par le Secrétariat depuis 2003 sont ouverts à tous les organismes du système des Nations Unies. Dans ce domaine, le Secrétariat a montré la voie pour certains secteurs du marché et a conclu une série d'accords directs avec des fabricants pour le compte de tous les organismes des Nations Unies. Ces accords permettent de faire des économies d'échelle et d'obtenir de meilleurs prix en fonction du volume, d'alléger la charge administrative, d'apporter des améliorations en ce qui concerne les spécifications et d'éviter les risques liés aux décisions prises au coup par coup. Des accords directs ont été conclus avec Motorola pour la fourniture de matériel radio, avec EMC pour le stockage de données, avec Cisco pour du matériel et des logiciels et avec Microsoft pour des licences d'exploitation de logiciels. Des accords directs ont aussi été conclus avec des fabricants de véhicules et autres matériels essentiels aux missions de maintien de la paix.

7. Pour ce qui est de l'harmonisation, la version révisée du Règlement financier et des règles de gestion financière publiée en mai 2003 est alignée à cet égard sur le Règlement financier et les règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, ce qui permet au Secrétariat de coopérer plus étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies dans le domaine des achats. Le Secrétariat a conclu un accord avec le Fonds des Nations Unies pour la population pour les achats dans le domaine de la médecine procréative et met la dernière main à un accord avec l'UNICEF pour l'achat de vaccins et de produits pharmaceutiques destinés aux missions de maintien de la paix.

« 5. *Prie* le Secrétaire général d'encourager les organismes des Nations Unies, agissant conformément à leurs mandats respectifs, à améliorer les pratiques suivies pour la passation des marchés, notamment en simplifiant la procédure d'enregistrement des fournisseurs figurant déjà dans le fichier d'un autre organisme du système, en utilisant l'Internet, entre autres moyens, et en publiant sur leurs sites Web respectifs les informations relatives aux marchés; »

8. À la suite de la vingt-huitième réunion du Groupe de travail des services d'achats interorganisations, tenue en 2003, il a été décidé de revoir la base de données commune des Nations Unies sur les fournisseurs afin de simplifier les modalités d'agrément et de disposer sur Internet d'un portail unique, facile à utiliser : le Portail mondial pour les fournisseurs des Nations Unies, mis en service en février 2004. Au total, 14 organismes des Nations Unies sont maintenant associés à cette activité. Toutefois, à la vingt-neuvième réunion du Groupe de travail, en mai 2004, tous ses membres sont convenus de faire tout leur possible pour s'y associer. Il est également envisagé de faire de ce portail un guichet unique qui répondra à tous les besoins du public et des fonctionnaires des Nations Unies intervenant dans

le cycle des achats. On y trouvera les appels d'offres, les marchés adjugés, les contrats de longue durée, des contrats types, des données sur les publications techniques relatives aux achats, les prévisions des organismes participants concernant leurs achats, la description des pratiques communes et un tableau d'affichage télématique pour l'échange des pratiques optimales. Dans un proche avenir, la procédure d'agrément des fournisseurs à l'aide du Portail mondial sera étendue à des missions et à d'autres bureaux extérieurs.

9. Au début de 2004, la Division des achats, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Bureau des services d'achats interorganisations ont fait établir une étude exhaustive de la procédure d'agrément des fournisseurs afin de déterminer quelles étaient les pratiques optimales, tant parmi les organismes des Nations Unies que dans les secteurs public et privé; le rapport relatif à cette étude a été présenté au Groupe de travail des services d'achats interorganisations à sa réunion annuelle de mai 2004. Ce rapport contient des recommandations visant à simplifier et à rationaliser la procédure d'agrément des fournisseurs et à partager les responsabilités à cet égard entre les divers organismes des Nations Unies. Les membres du Groupe de travail se sont déclarés satisfaits de cette étude et ont décidé d'appliquer un bon nombre des recommandations qui y figuraient. À l'avenir, différents organismes prendront l'initiative pour évaluer et présélectionner les fournisseurs de biens et de services dans différents secteurs du marché relevant de leurs domaines de compétence respectifs. C'est ainsi que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies s'occupera des services d'affrètement aérien et des biens et services en matière d'informatique et de télématique; le FNUAP s'occupera du domaine de la santé procréative, l'UNICEF et l'OMS se chargeront des domaines médical et pharmaceutique, le PAM et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient s'occuperont des produits alimentaires de base, etc. Cette coopération permettra aux organisations d'exploiter le mécanisme de présélection géré par d'autres organisations, éliminant ainsi les doubles emplois sur le plan du travail administratif et rendant plus efficace et plus rapide l'ensemble de la procédure d'agrément des fournisseurs.

10. Pour faciliter la diffusion des informations concernant les achats, la Division des achats a mis en service le 1^{er} décembre 2003 le tableau d'affichage télématique sur les achats du Groupe de travail des services d'achats interorganisations. Géré par la Division des achats, il sert à échanger des informations sur les questions d'intérêt commun concernant les achats, y compris les pratiques optimales en la matière. On y trouve aussi la copie des nouveaux marchés, de sorte que les autres utilisateurs du système des Nations Unies puissent utiliser les informations figurant dans les marchés déjà attribués par d'autres organisations. Pour les fournisseurs et le grand public, les informations concernant les achats ne sont pas seulement disponibles sur le site Web de chaque organisation mais aussi sur le site UNBIZ (<<http://unbiz.un.int>>). Ce portail unique aide les fournisseurs et le public à consulter les sites relatifs aux achats des organismes participants. Il est actuellement relié aux sites de 21 organisations.

V. Transport aérien

« 7. *Prie en outre* le Secrétaire général de faire en sorte, grâce à une évaluation technique des fournisseurs notamment, que toutes les opérations de transport aérien de l'Organisation respectent les normes de sécurité, y compris, lorsque cela est possible, pour les expéditions de fret; »

11. Le Secrétariat tient à souligner que la procédure d'agrément des transporteurs aériens prévoit un examen attentif de la part de spécialistes du Département des opérations de maintien de la paix, y compris des visites à leurs bases opérationnelles, le cas échéant, pour s'assurer que l'Organisation des Nations Unies n'utilise que les services de transporteurs qui respectent les normes de qualité et de sécurité établies par l'Organisation. Faute de personnel, le nombre de ces visites est actuellement restreint. Pour procéder tous les ans à une évaluation plus complète des transporteurs aériens (25 transporteurs au minimum) dans le cadre de la procédure de présélection en vue d'agrément ultérieur, tout en continuant à surveiller les performances des transporteurs et à exécuter le programme d'inspections en matière de sécurité et de qualité, un accroissement non négligeable des ressources serait nécessaire. Outre l'examen auquel il est procédé dans le cadre de la procédure d'agrément, toutes les offres reçues de transporteurs aériens sont évaluées par des spécialistes afin de déterminer si elles répondent, sur le plan technique, aux normes internationales établies. Elles sont également examinées ensuite par des spécialistes de la sécurité aérienne. Aucun effort n'est donc épargné pour vérifier, avant l'attribution des marchés, que les transporteurs aériens remplissent les conditions exigées par l'Organisation en matière de sécurité.

« 10. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui présenter par l'intermédiaire du Bureau des services de contrôle interne, à sa cinquante-neuvième session au plus tard, un rapport sur le respect des normes de sécurité dans la prestation de services de transport aérien aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier dans le domaine du transport de fret; »

12. Le Bureau des services de contrôle interne a entrepris un examen de la question du respect des normes de sécurité aérienne dans le cadre de la prestation de services de transport aérien aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et publiera son rapport séparément.

VI. Observations formulées à l'issue de vérifications

« 8. *Prie* le Secrétaire général de continuer à s'assurer que le Secrétariat de l'Organisation et les fonds et programmes affiliés appliquent intégralement toutes les recommandations du Bureau des services de contrôle interne et du Comité des commissaires aux comptes relatives aux achats, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation; »

13. Le Secrétariat a appliqué, ou est en train de le faire, toutes les recommandations du Bureau des services de contrôle interne et du Comité des commissaires aux comptes. La Division des achats a revu le Manuel des achats, qui a été publié et affiché sur l'intranet en février 2004. Le nouveau manuel tient

compte des observations faites lors de vérifications antérieures; il est désormais beaucoup plus complet, plus facile à utiliser et davantage axé sur les achats hors siège. Il sera actualisé périodiquement pour prendre en compte les nouvelles procédures découlant de l'expérience acquise, ainsi que les pratiques optimales et politiques adoptées à l'issue des examens auxquels procèdent les responsables de la gestion et les vérificateurs. Le Secrétariat avait pour objectif de faire de ce manuel un instrument de travail efficace pour tous les fonctionnaires intervenant dans le cycle des achats, quel que soit leur rôle et quel que soit leur lieu d'affectation. S'agissant de la recommandation tendant à ce que les fonctionnaires chargés des achats signent une déclaration reconnaissant l'obligation d'indépendance, le Secrétariat considère que le Règlement du personnel et le Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies régissent de façon adéquate la manière dont un fonctionnaire des Nations Unies doit se conduire et que tout fonctionnaire qui intervient dans le cycle des achats et pas seulement les fonctionnaires chargés des achats, devrait signer une telle déclaration. Les consultations se poursuivent avec les responsables respectifs au Bureau des affaires juridiques et au Bureau de la gestion des ressources humaines concernant l'application de cette recommandation. S'agissant de la recommandation relative à l'élaboration d'un code de conduite pour les fonctionnaires chargés des achats, le Secrétariat a élaboré un code de déontologie rédigé simplement et assorti d'exemples concrets, qui aidera des fonctionnaires à comprendre de quelle manière ils doivent se conduire pour tout ce qui concerne les achats. Ce code, qui sera publié sous peu, a été présenté à la dernière réunion du Groupe de travail des services d'achats interorganisations, en mai 2004, et il a été décidé que les organismes des Nations Unies se fonderaient sur ce document pour élaborer un code commun qu'ils pourraient tous utiliser.

VII. Achats hors siège

« 9. *Prie également* le Secrétaire général de faire en sorte, en ce qui concerne les achats hors siège, que le Département des opérations de maintien de la paix agisse de manière objective et impartiale lorsqu'il donne des conseils à la Division des achats; »

14. La Division des achats continue de renforcer son rôle dans la gestion des achats des missions de maintien de la paix pour faire en sorte que la procédure appliquée pour les achats hors siège respecte les principes de l'objectivité et de l'impartialité. Sa coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix s'est intensifiée et a été rationalisée, et l'accord s'est fait sur de nombreux points. À la suite de consultations avec le Département, la Division des achats a accepté de se charger de la coordination de la formation des fonctionnaires s'occupant des achats hors siège et, après avoir organisé avec succès un stage pilote à New York, elle a exécuté au cours du premier semestre de 2004 un programme de perfectionnement à l'intention des fonctionnaires s'occupant des achats hors siège à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à la Mission des Nations Unies au Congo et à la Commission économique pour l'Afrique. Des fonctionnaires d'autres missions de maintien de la paix de chacune des régions ont également participé à ces stages, et environ 350 fonctionnaires de bureaux extérieurs, des tribunaux internationaux, des

commissions régionales et d'autres organismes. La Division des achats est également responsable, désormais, de la vérification des qualifications techniques des candidats à des postes des services d'achats des missions. Elle continue à organiser, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, une réunion annuelle des chefs des services d'achats au Siège de l'ONU, avec la participation de tous les chefs des services d'achats des bureaux extérieurs, des commissions régionales, des tribunaux internationaux et de toutes les missions de maintien de la paix, afin d'examiner des questions d'intérêt commun et d'organiser de nouvelles activités de formation.

15. En 2003 et pendant le premier semestre de 2004, les fonctionnaires de la Division des achats ont pris part à des visites préparatoires liées à la mise en place de nouvelles missions en Côte d'Ivoire et au Soudan, et ont aussi rendu visite à plusieurs autres missions – Mission des Nations Unies au Congo, Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, Mission des Nations Unies en Sierra Leone, Force intérimaire des Nations Unies au Liban et Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti – pour faciliter des négociations sur des questions contractuelles complexes et pour procéder à une étude de gestion sur les achats réalisés par les missions de maintien de la paix. La Division a aussi désigné à New York un fonctionnaire chargé de la communication directe avec les chefs des services d'achats hors siège et de leur fournir au besoin une assistance technique immédiate pour toutes les questions ayant trait aux achats. Avec le service de téléassistance fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 qu'elle avait mis en place précédemment, la Division a ainsi amélioré la communication avec les services hors siège et est en mesure de fournir sans délai une assistance technique pour résoudre les problèmes liés aux achats.

VIII. Autres questions

« 11. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa cinquante-neuvième session au plus tard, sur l'application de la présente résolution et sur tous les autres aspects de la réforme des achats. »

A. Efficacité des opérations d'achat

16. Le Secrétariat recherche en permanence les moyens d'améliorer l'efficacité du processus de décision concernant les achats, et il a mis au point un système (le système e-HCC) selon lequel les demandes de biens et services sont présentées au Comité des marchés du Siège par courrier électronique. D'autre part, comme suite à un accord entre la Division des achats et le Département des opérations de maintien de la paix, les missions de maintien de la paix communiquent désormais directement à la Division les demandes locales de biens et services qui doivent être soumises au Comité des marchés du Siège, ce qui permet à la Division de les examiner immédiatement avant de les transmettre au Comité des marchés avec le système e-HCC, ce qui accélère le processus. Auparavant, ces demandes étaient d'abord reçues par le Département des opérations de maintien de la paix au Siège avant d'être transmises à la Division des achats, puis au Comité des marchés. La Division des achats a également entamé des consultations avec le Département des opérations de maintien de la paix et le secrétariat du Comité des marchés du Siège au sujet de

la délégation de pouvoir afin de simplifier le processus d'approbation des demandes de services lorsque ceux-ci, de par leur nature, ne peuvent être fournis que sur place (location de locaux, services de blanchissage et de nettoyage, services collectifs, etc.).

17. Le Secrétariat est également sur le point de conclure un contrat prévoyant la distribution de cartes d'achat aux départements et bureaux, pour faciliter les achats d'articles de faible valeur. Ces cartes seront délivrées sous réserve de l'élaboration de directives détaillées et lorsque le personnel concerné aura été dûment formé, afin de rendre les départements et bureaux responsables de leur utilisation. Des cartes d'achat seront également délivrées prochainement pour les bureaux extérieurs.

18. Afin d'améliorer les opérations d'achat sur le plan interne, la Division des achats a pris un certain nombre d'initiatives faisant appel aux technologies de l'information et aux moyens électroniques. Des copies des commandes et des contrats sont maintenant transmises électroniquement aux bureaux demandeurs et à d'autres départements et bureaux. La Division envoie en outre aux bureaux demandeurs, par voie électronique, une formule dans laquelle ils sont invités, en tant que clients à donner leur avis sur la qualité des services assurés par le personnel de la Division. Environ 4 % des demandeurs ont jusqu'ici répondu, et la Division a noté avec satisfaction que 94 % des réponses jugeaient ses services satisfaisants.

19. La Division des achats s'est également dotée d'outils permettant de suivre électroniquement les données relatives aux achats, ainsi que d'un système de suivi des demandes de biens et de services et d'un système de contrôle de la charge de travail. Dans le cas des missions hors Siège, un système de suivi de l'exécution des contrats, relié au système Mercury, permet aux fonctionnaires chargés des achats de suivre l'exécution des contrats-cadres, qui sont ouverts aux missions, pour que les mesures nécessaires puissent être prises lorsque le montant dépensé approche du plafond fixé pour le contrat. Un autre système permet de rechercher en ligne les informations relatives aux achats (fournisseurs, appels d'offres, biens ou services demandés, commandes et contrats). Tous ces outils électroniques ont été mis au point par le personnel de la Division des achats, pour faciliter ses tâches courantes.

20. La Division des achats, de concert avec le Département des opérations de maintien de la paix s'est également employée à mettre au point un système commun de gestion des achats, qui doit être compatible avec le SIG, en se fondant sur le système Mercury utilisé dans les missions hors Siège. L'analyse des besoins ayant été achevée dans le courant du deuxième trimestre de 2004, l'équipe concernée a travaillé à la conception d'un projet et elle élaborera par la suite les spécifications du logiciel nécessaire. Le système commun ne devrait pas être en place avant 2005 au plus tôt, mais on compte qu'il facilitera les échanges de données entre le Siège et les missions et qu'il fournira aux utilisateurs des outils de gestion des achats plus performants, adaptés aux besoins spécifiques de l'Organisation.

B. Formation en matière d'achats

21. Le Secrétariat propose des stages de formation à la gestion/administration des achats et des marchés dans le cadre du programme de perfectionnement du personnel qu'organise le Bureau de la gestion des ressources humaines. La Division des achats prête au Bureau une assistance technique en élaborant du matériel de formation et en fournissant les services de conseillers techniques lors des stages. À

l'intention de son propre personnel, la Division des achats a organisé un stage de formation reconnu par l'Association canadienne de gestion des achats et donnant droit à des crédits pour l'obtention du certificat délivré par l'Association, avec la collaboration d'un haut fonctionnaire du Fonds monétaire international, qui a offert de donner les cours gratuitement. Trente-deux fonctionnaires au total ont suivi le stage en 2002 et 2003. Des fonctionnaires de la Division ont également participé à des programmes de formation spécialisée concernant la gestion des achats dans divers domaines : travaux de construction, achats de matériel électronique, gestion des achats de matériel hi-tech, travaux d'imprimerie, achats privilégiant le rapport qualité-prix et Incoterms 2000. Outre d'autres activités de formation organisées dans les domaines de l'administration et des technologies de l'information, la Division a également invité des fonctionnaires du Bureau des services de contrôle interne et des fonctionnaires affectés à l'Initiative relative au Pacte mondial (entre l'ONU et le monde des entreprises) à expliquer en quoi consistent leurs activités.

22. Pour répondre aux besoins de formation spécifiques des missions hors Siège, la Division des achats a conçu et organisé un programme de formation avancée à l'intention du personnel s'occupant des achats dans les missions, comme on l'a expliqué plus haut au paragraphe 14. Ce programme sera de nouveau organisé dans le courant du premier semestre de 2005, pour répondre aux besoins immédiats des missions dans ce domaine, en particulier dans le cas des missions de maintien de la paix. En outre, le Secrétariat a participé activement à la mise au point d'un programme de formation et d'accréditation en matière d'achats, à l'échelle du système des Nations Unies, qui a été conçu par le Groupe de travail des achats interorganisations avec l'aide de l'École des cadres du système des Nations Unies. Grâce aux contributions financières apportées par le Secrétariat de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme alimentaire mondial, auxquelles s'ajoutent les contributions aimablement versées par d'autres organismes des Nations Unies, le programme devrait pouvoir démarrer dans le courant du troisième trimestre de 2004. Un premier stage serait organisé, et le système d'accréditation devrait être en place avant la fin du premier semestre de 2005. À l'issue de ce programme, les fonctionnaires chargés des achats seront agréés en qualité de spécialistes des achats dans tout le système des Nations Unies, ce qui garantira un niveau de connaissances comparable et facilitera la mobilité du personnel entre les organismes du système et entre le Siège, les missions de maintien de la paix et les bureaux hors Siège.

C. Gestion des fournisseurs

23. La Division des achats entreprend régulièrement des études de marché afin de trouver de nouveaux fournisseurs. Ceux dont les fonctionnaires chargés des achats pensent qu'ils sont en mesure de présenter des offres compétitives et conformes aux spécifications techniques requises peuvent être agréés à titre provisoire, pour être invités à soumissionner. Ils sont néanmoins informés au départ que la procédure d'agrément devra être terminée avant que l'Organisation puisse leur passer une commande ou un marché. La Division a pour politique d'inviter tous les fournisseurs agréés à soumissionner lorsqu'elle doit se procurer des biens ou des services spécifiques, sauf s'il est impossible de le faire en raison du grand nombre de fournisseurs agréés offrant les biens ou services considérés. Dans le cas du matériel électronique, par exemple, les fournisseurs sont invités à soumissionner par

roulement. Cette politique permet à la Division de donner des chances égales aux fournisseurs agréés. La Division peut également inviter des fournisseurs agréés à titre provisoire à présenter des offres, pour assurer la mise en concurrence de fournisseurs qualifiés.

24. Le Secrétariat a de plus en plus recours à des outils informatiques pour gérer ses opérations d'achat. Outre que les bureaux demandeurs reçoivent par voie électronique des copies des commandes et des contrats, ils peuvent en ligne communiquer des rapports d'évaluation sur l'exécution des marchés, ce qui rend cette tâche plus facile à la fois pour eux et pour les autres services concernés. Comme il a été signalé plus haut, le Secrétariat a entrepris en 2004 une analyse détaillée du système de gestion des fournisseurs. Son rapport sur la question contient des suggestions sur les moyens d'améliorer le Portail mondial pour les fournisseurs des Nations Unies, qui devrait sous peu devenir un site d'enregistrement unique pour les fournisseurs de tous les organismes des Nations Unies et fournir notamment des outils d'évaluation des prestations, permettant aux responsables des achats dans les divers organismes d'avoir accès plus facilement et plus systématiquement aux informations importantes en la matière.

D. Valeur des marchés attribués

25. Les annexes I, II et III du présent rapport donnent des informations sur les marchés attribués par le Secrétariat. L'annexe I donne les statistiques des achats, par pays et groupe de pays, pour la période 1999-2003, et les annexes II et III indiquent la valeur des achats effectués dans chaque pays et groupe de pays en 2002 et 2003, respectivement.

E. Règles d'origine

26. Comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution 55/247, le Secrétariat suit régulièrement les travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les règles d'origine. D'après le rapport annuel de l'organisation pour 2004, le Comité sur les règles d'origine poursuit ses travaux relatifs à un programme d'harmonisation dans ce domaine et il a proposé au Conseil général de l'OMC, en juillet 2002, 94 questions de fond, pour examen et décision. En juillet 2003, le Conseil général a prorogé jusqu'en juillet 2004 le délai d'achèvement des négociations sur ces 94 questions, et il a demandé au Comité sur les règles d'origine d'achever ses travaux techniques avant le 31 décembre 2004, une fois réglées les questions de fond. Le Secrétariat continuera à suivre les travaux de l'Organisation mondiale du commerce dans ce domaine, pour voir s'il n'y aurait pas un moyen plus efficace de déterminer les données de base à prendre en compte dans les rapports statistiques sur les achats.

IX. Conclusion

27. Le Secrétaire général tient à assurer l'Assemblée générale que le Secrétariat est fermement déterminé à poursuivre ses efforts pour améliorer l'efficacité et la transparence des opérations d'achat à l'Organisation des Nations Unies. Il pense que le présent rapport donne la preuve que le

Secrétariat est bien résolu à rendre les opérations d'achat plus transparentes, plus équitables et mieux adaptées aux besoins, en faisant appel à la collaboration des autres organismes du système des Nations Unies, par le biais du Groupe de travail des services d'achats interorganisations, de façon que l'approche adoptée pour améliorer l'efficacité des pratiques en matière d'achats soit harmonisée à l'échelle du système. L'Assemblée générale souhaitera peut-être prendre note des progrès réalisés par le Secrétariat au cours des deux dernières années, tels qu'ils sont exposés dans le présent rapport.

Annexe I

Statistiques relatives aux achats – 1999-2003

Pays ou groupe de pays	1999		2000	
	Biens et services	Pourcentage du total	Biens et services	Pourcentage du total
Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental ^c			3 905 489	0,57
Afghanistan ^a				
Afrique du Sud ^{c, d}	4 870 605	1,04	12 640 543	1,84
Albanie ^b	90 000	0,02	99 695	0,01
Algérie ^{c, d}	152 000	0,03		
Allemagne	2 015 043	0,43	3 175 363	0,46
Angola ^{a, d}	5 691 587	1,22	2 572 000	0,37
Arabie saoudite ^c	235 000	0,05	111 249	0,02
Argentine ^c	1 900	0,00	3 000	0,00
Australie	1 191 868	0,25	22 582 545	3,28
Autriche	551 800	0,12	765 149	0,11
Bahrein ^c			2 050	0,00
Barbade ^c	9 600	0,00	193 700	0,03
Belgique	763 988	0,16	249 030	0,04
Bénin ^{a, d}	15 000	0,00		
Bosnie-Herzégovine ^b	6 993 000	1,49	343 527	0,05
Brésil ^c				
Bulgarie ^b	372 400	0,08	476 900	0,07
Burkina Faso ^{a, d}				
Cambodge ^a				
Cameroun ^{a, d}				
Canada	1 861 598	0,40	8 347 178	1,21
Chili ^c				
Chine ^c	896 533	0,19	1 341 645	0,20
Chypre ^c	2 784 000	0,59	5 965 683	0,87
Colombie ^c				
Costa Rica ^c	29 000	0,01		
Côte d'Ivoire ^{c, d}				
Croatie ^b	1 485 203	0,32	251 826	0,04
Cuba ^c				
Danemark	5 145 814	1,10	10 244 097	1,49
Djibouti ^{a, d}				
Égypte ^{c, d}	2 196 200	0,47	13 463 810	1,96
El Salvador ^c			37 500	0,01
Émirats arabes unis ^c	1 619 870	0,35	601 021	0,09

<i>Pays ou groupe de pays</i>	<i>1999</i>		<i>2000</i>	
	<i>Biens et services</i>	<i>Pourcentage du total</i>	<i>Biens et services</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Érythrée ^{a, d}				
Espagne	103 000	0,02	63 386	0,01
Estonie ^b				
États-Unis d'Amérique	193 721 001	41,37	195 635 948	28,45
Éthiopie ^{a, d}				
Ex-République yougoslave de Macédoine	601 000	0,13	2 697 490	0,39
Fédération de Russie ^b	19 288 869	4,12	91 466 375	13,30
Fidji ^c	28 718	0,01	33 759	0,00
Finlande	281 000	0,06	12 163	0,00
France	13 582 176	2,90	36 870 636	5,36
Gambie ^{a, d}			6 000	0,00
Géorgie ^b	1 441 000	0,31	209 644	0,03
Ghana ^{c, d}	72 500	0,02	3 724	0,00
Grèce	150 000	0,03	41 217	0,01
Guatemala ^c	2 715 136	0,58	2 193 067	0,32
Guinée ^{a, d}			17 215	0,00
Haiti ^a	2 374 000	0,51	1 920 476	0,28
Honduras ^c			10 935	0,00
Hongrie ^b	16 034	0,00	5 443	0,00
Inde ^c	2 111 115	0,45	30 133 882	4,38
Indonésie ^c			6 005 413	0,87
Iran ^c (République islamique d')				
Iraq ^c	675 000	0,14	290 267	0,04
Irlande	623 213	0,13	380 850	0,06
Israël	8 563 720	1,83	2 993 967	0,44
Italie	17 633 220	3,77	21 353 454	3,10
Jamaïque ^c				
Japon	39 701 469	8,48	39 734 651	5,78
Jordanie ^c	5 467 278	1,17	370 841	0,05
Kazakhstan ^b	40 000	0,01		
Kenya ^{c, d}			30 469	0,00
Koweït ^c	4 363 000	0,93	2 305 354	0,34
Lesotho ^{a, d}				
Liban ^c	8 656 000	1,85	49 298	0,01
Libéria ^{a, d}				
Lituanie ^b				
Luxembourg			101 446	0,01
Malaisie ^c	7 411 243	1,58	7 372	0,00
Mali ^{a, d}				

<i>Pays ou groupe de pays</i>	<i>1999</i>		<i>2000</i>	
	<i>Biens et services</i>	<i>Pourcentage du total</i>	<i>Biens et services</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Maroc ^{c, d}	6 340 000	1,35		
Maurice ^{c, d}			15 000	0,00
Mauritanie ^{a, d}	104 000	0,02		
Mexique ^c			123	0,00
Monaco	25 000	0,01	3 944 519	0,57
Mongolie ^c				
Mozambique ^{a, d}				
Namibie ^{c, d}				
Nicaragua ^c				
Nigéria ^{c, d}			223 252	0,03
Norvège	1 144 395	0,24	5 114 499	0,74
Nouvelle-Zélande	274 598	0,06	467 559	0,07
Oman ^c	179 000	0,04	198	0,00
Ouganda ^{a, d}				
Ouzbékistan ^b	2 000	0,00		
Pakistan ^c	465 000	0,10	387 348	0,06
Palaos ^c				
Papouasie-Nouvelle-Guinée ^c			18 466	0,00
Pays-Bas	10 048 602	2,15	5 281 702	0,77
Philippines ^c				
Pologne ^b				
Portugal				
République arabe syrienne ^c	1 219 000	0,26	19 198	0,00
République centrafricaine ^{a, d}			127 166	0,02
République de Corée ^c	102 887	0,02	975 966	0,14
République démocratique du Congo ^{a, d}			4 150 091	0,60
République de Moldova ^b				
République dominicaine ^c			100	0,00
République du Congo ^{a, d}				
République tchèque ^b				
République-Unie de Tanzanie ^{c, d}				
Roumanie ^b	1 822 450	0,39	1 387 900	0,20
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	42 440 917	9,06	74 567 029	10,84
Rwanda ^{a, d}			12 374	0,00
Saint-Marin				
Serbie-et-Monténégro ^b				
Sierra Leone ^{a, d}			8 819 146	1,28
Singapour ^c			949 765	0,14

<i>Pays ou groupe de pays</i>	<i>1999</i>		<i>2000</i>	
	<i>Biens et services</i>	<i>Pourcentage du total</i>	<i>Biens et services</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Slovaquie ^b			498 039	0,07
Slovénie ^b	76 000	0,02	276 458	0,04
Soudan ^{a, d}	41 000	0,01	10 415	0,00
Suède	9 081 885	1,94	27 032 999	3,93
Suisse	13 479 893	2,88	23 016 204	3,35
Tadjikistan ^b	411 000	0,09		
Territoires occupés ^c				
Thaïlande ^c	11 841	0,00	217 796	0,03
Timor-Leste ^c				
Togo ^{a, d}				
Turquie ^c	4 255 927	0,91	792 147	0,12
Ukraine ^b	6 453 261	1,38	5 094 950	0,74
Uruguay ^c				
Venezuela ^c				
Vietnam ^c	30 000	0,01		
Yémen ^a			12 000	0,00
Yougoslavie ^b	1 618 000	0,35	1 993 968	0,29
Zaïre ^{c, d}				
Zambie ^{a, d}				
Zimbabwe ^{c, d}				
Total	468 218 357	100,00	687 724 119	100,00
Récapitulation par groupe				
Afrique	19 482 892	4,16	42 091 205	6,12
Pays en développement (a)	65 462 073	13,98	86 293 397	12,55
Pays les moins avancés (b)	8 225 587	1,76	17 646 883	2,57
Total partiel (a) + (b)	73 687 660	15,74	103 940 280	15,11
Économies en transition (c)	40 710 217	8,69	104 802 215	15,24
Total partiel (a) + (b) + (c)	114 397 877	24,43	208 742 495	30,35
Pays industrialisés ^d	353 820 481	75,57	478 981 624	69,65
Total général (a) + (b) + (c) + (d)	468 218 357	100,00	687 724 119	100,00

2001		2002		2003	
<i>Biens et services</i>	<i>Pourcentage du total</i>	<i>Biens et services</i>	<i>Pourcentage du total</i>	<i>Biens et services</i>	<i>Pourcentage du total</i>
11 839 166	1,39				
		374 327	0,05	2 934 746	0,33
29 499 366	3,45	29 069 967	3,58	20 455 198	2,29
601 695	0,07	88 583	0,01	18 000	0,00
132 702	0,02	157 797	0,02	191 173	0,02
8 140 525	0,95	3 665 139	0,45	9 337 683	1,05
8 532 500	1,00	19 727 577	2,43	12 351 451	1,38
215 165	0,03	314 823	0,04	130 384	0,01
1 500	0,00				
29 773 529	3,48	14 548 407	1,79	8 448 858	0,95
2 713 197	0,32	2 527 191	0,31	2 530 567	0,28
313 864	0,04	20 626	0,00	20 000	0,00
43 200	0,01	60 720	0,01	102 657	0,01
895 925	0,10	1 246 549	0,15	2 493 501	0,28
3 466 232	0,41	5 579 511	0,69	142 638	0,02
				65 000	0,01
219 125	0,03	205 864	0,03	44 767	0,01
107 200	0,01				
2 580 030	0,30	3 339 513	0,41	3 253 955	0,36
				5 012 237	0,56
12 951 842	1,52	12 367 336	1,52	8 282 446	0,93
924 795	0,11	900 839	0,11	3 701 716	0,42
8 456 645	0,99	8 111 160	1,00	9 073 852	1,02
1 200	0,00	1 200	0,00	1 200	0,00
				402 171	0,05
1 664 858	0,19	1 918 004	0,24	841 420	0,09
				35 000	0,00
17 862 563	2,09	15 164 406	1,87	22 279 797	2,50
34 423	0,00	199 717	0,02	(2 207)	(0,00)
14 086 671	1,65	13 509 812	1,66	13 348 559	1,50
2 125 241	0,25	2 847 197	0,35	4 556 649	0,51

2001		2002		2003	
<i>Biens et services</i>	<i>Pourcentage du total</i>	<i>Biens et services</i>	<i>Pourcentage du total</i>	<i>Biens et services</i>	<i>Pourcentage du total</i>
4 198 743	0,49	10 624 012	1,31	10 709 211	1,20
272 306	0,03	258 388	0,03	659 995	0,07
		2 735 000	0,34	4 379 994	0,49
215 998 683	25,28	194 394 388	23,92	194 467 886	21,80
9 851 808	1,15	3 687 938	0,45	3 278 054	0,37
13 644 563	1,60	4 640 918	0,57	4 606 789	0,52
96 457 802	11,29	108 284 429	13,33	90 318 462	10,13
76 685	0,01	18 645	0,00		
678 647	0,08	2 869 962	0,35	1 425 392	0,16
35 543 618	4,16	33 315 766	4,10	31 765 163	3,56
		1 607 560	0,20	2 432 219	0,27
		41 250	0,01		
59 962	0,01	73 767	0,01	47 474	0,01
1 512 023	0,18			950 097	0,11
10 162	0,00	29 521	0,00	180 874	0,02
				9 496	0,00
23 301 510	2,73	20 533 183	2,53	17 550 837	1,97
11 644 179	1,36	10 248 017	1,26	296 481	0,03
23 900	0,00	423	0,00	165	0,00
2 613 379	0,31	2 650 606	0,33	252 994	0,03
10 258 341	1,20	745 940	0,09	21 844 029	2,45
17 184 939	2,01	12 067 152	1,48	9 233 756	1,04
42 891 560	5,02	35 614 899	4,38	34 758 476	3,90
		14 661	0,00	70 656	0,01
11 891 418	1,39	9 544 699	1,17	32 031 898	3,59
575 592	0,07	1 126 885	0,14	2 957 160	0,33
142 172	0,02	446 252	0,05	1 345 181	0,15
7 380	0,00	6 908 358	0,85	1 237 738	0,14
10 438 817	1,22	11 784 088	1,45	8 590 636	0,96
2 333	0,00				
129 878	0,02	19 816	0,00	329 872	0,04
		7 283	0,00		

2001		2002		2003	
<i>Biens et services</i>	<i>Pourcentage du total</i>	<i>Biens et services</i>	<i>Pourcentage du total</i>	<i>Biens et services</i>	<i>Pourcentage du total</i>
3 791 559	0,44	3 976 721	0,49	3 061 129	0,34
				25 000	0,00
		112 100	0,01	92 080	0,01
15 719 237	1,84	15 229 195	1,87	32 258 337	3,62
35 553	0,00				
		3 426 000	0,42	3 000 000	0,34
		90 850	0,01	9 607	0,00
845 898	0,10	1 054 632	0,13	1 202 271	0,13
4 386 302	0,51	863 501	0,11	2 763 146	0,31
2 416 349	0,28	2 080 508	0,26	867 799	0,10
112 019	0,01	24 662	0,00	4 292	0,00
13 088	0,00	466 998	0,06	4 233 309	0,47
320 156	0,04	442 229	0,05	575 753	0,06
		125 120	0,02		
9 954 872	1,17	9 654 967	1,19	7 083 612	0,79
				39 000	0,00
130 505	0,02	53 806	0,01	194 480	0,02
1 320 000	0,15	1 380 083	0,17	131 228	0,01
3 554 186	0,42	4 424 677	0,54	4 808 526	0,54
606 522	0,07	3 059 065	0,38	184 172	0,02
292 232	0,03	1 688 513	0,21	2 198 444	0,25
27 186 061	3,18	34 184 416	4,21	59 193 320	6,64
		4 740 000	0,58	4 598 097	0,52
42 023	0,00				
		35 096	0,00	10 167	0,00
				63 424	0,01
		27 200	0,00		
52 520 773	6,15	39 652 306	4,88	59 317 660	6,65
130 500	0,02	81 740	0,01	99 831	0,01
		4 792	0,00		
				50 419	0,01
22 827 043	2,67	17 077 439	2,10	22 767 333	2,55
1 989 418	0,23	808 668	0,10	1 631 195	0,18

2001		2002		2003	
<i>Biens et services</i>	<i>Pourcentage du total</i>	<i>Biens et services</i>	<i>Pourcentage du total</i>	<i>Biens et services</i>	<i>Pourcentage du total</i>
229 700	0,03	305 787	0,04	393 100	0,04
227 799	0,03	214 421	0,03	375 096	0,04
32 789	0,00			19 714	0,00
2 866 869	0,34	3 477 740	0,43	11 675 546	1,31
15 567 787	1,82	12 548 435	1,54	20 503 471	2,30
		2 420 000	0,30	2 511 325	0,28
				158 026	0,02
56 427	0,01	21 736	0,00	1 771 316	0,20
		6 209 357	0,76	13 307 526	1,49
				5 000	0,00
647 914	0,08	1 289 327	0,16	1 603 251	0,18
11 664 667	1,37	24 145 168	2,97	17 238 796	1,93
		21 250	0,00	45 000	0,01
				34 000	0,00
8 316 797	0,97	6 951 833	0,86	5 959 488	0,67
13 183	0,00	11 532	0,00	6 000	0,00
854 411 787	100,00	812 621 941	100,00	891 854 689	100,00
122 084 413	14,29	140 839 669	17,33	161 132 405	18,07
146 977 354	17,20	129 076 167	15,88	121 282 453	13,60
76 124 052	8,91	96 297 078	11,85	122 239 763	13,71
223 101 406	26,11	225 373 245	27,73	243 522 216	27,30
136 626 076	15,99	163 953 180	20,18	134 124 753	15,04
359 727 482	42,10	389 326 425	47,91	377 646 969	42,34
494 684 305	57,90	423 295 516	52,09	514 207 720	57,66
854 411 787	100,00	812 621 941	100,00	891 854 689	100,00

Notes de l'annexe I

- 1) S'agissant des statistiques d'achat par source d'approvisionnement, il faut souligner que, pour les biens, le pays du fournisseur est déterminé par le lieu où se trouve le fournisseur et, pour les services, par le lieu où se trouve le siège de la société.
- 2) Le pays d'origine est déterminé non par le lieu de production effectif des biens, mais par le lieu où se trouve le fournisseur qui les offre (pour plus d'information sur les règles d'origine, on se reportera au site Web de l'Organisation mondiale du commerce (<<http://www.wto.org>>). Des biens fabriqués dans un pays A mais vendus à l'ONU par une société sise dans un pays B sont attribués au pays B. Il est à noter à ce propos que 39,9 millions de dollars de dépenses de billets d'avion et de transports ont été attribués aux États-Unis pour 1999 et pour 2000, 29,2 millions de dollars pour 2001, 25,9 millions de dollars pour 2002 et 31,4 millions de dollars pour 2003. Une large part de ces dépenses a finalement été payée à des transporteurs non américains. Pour les voyages en avion, ces versements correspondent à des billets émis par l'agence de voyages de l'ONU, les frais de transport étant facturés par l'intermédiaire du commissionnaire de transports, basé à New York.
- 3) En 1999, certains achats de services tels que services juridiques, assurances, voyages et services médicaux ont été pour la première fois incorporés aux statistiques.
- 4) Avant 2002, Israël figurait dans le groupe des pays en développement.

Codes

- ^a Pays les moins avancés
- ^b Pays en transition
- ^c Pays en développement
- ^d Afrique.

Annexe II

Valeur des achats effectués dans chaque pays ou groupe de pays par les divisions des achats et pour des missions de maintien de la paix – 2002

(En dollars des États-Unis)

Pays ou groupe de pays	Division des achats		Missions de maintien de la paix	Total	Pourcentage
	Siège et bureaux hors Siège	Département des opérations de maintien de la paix			
Afghanistan ^a			374 327	374 327	0,05
Afrique du Sud ^{c, d}	5 128 578	16 940 033	7 001 356	29 069 967	3,58
Albanie ^b			88 583	88 583	0,01
Algérie ^{c, d}			157 797	157 797	0,02
Allemagne	28 302	641 798	2 995 040	3 665 139	0,45
Angola ^{a, d}		19 458 750	268 827	19 727 577	2,43
Arabie saoudite ^e			314 823	314 823	0,04
Australie	28 560	7 360 109	7 159 738	14 548 407	1,79
Autriche	790 445	241 500	1 495 246	2 527 191	0,31
Bahrein ^c			20 626	20 626	0,00
Barbade ^c	60 720			60 720	0,01
Belgique	155 106	59 331	1 032 112	1 246 549	0,15
Bosnie-Herzégovine ^b			5 579 511	5 579 511	0,69
Bulgarie ^b	29 350	42 018	134 495	205 864	0,03
Cambodge ^a		3 339 513		3 339 513	0,41
Canada	2 561 432	9 454 042	351 861	12 367 336	1,52
Chine ^c	810 870	64 750	25 219	900 839	0,11
Chypre ^c			8 111 160	8 111 160	1,00
Colombie ^c	1 200			1 200	0,00
Croatie ^b		1 027 475	890 529	1 918 004	0,24
Danemark	216 276	8 889 098	6 059 032	15 164 406	1,87
Djibouti ^{a, d}			199 717	199 717	0,02
Égypte ^{c, d}	89 550	12 927 532	492 730	13 509 812	1,66
Émirats arabes unis ^c		13 758	2 833 439	2 847 197	0,35
Érythrée ^{a, d}			10 624 012	10 624 012	1,31
Espagne		2 851	255 537	258 388	0,03
Estonie ^b		2 735 000		2 735 000	0,34
États-Unis d'Amérique	132 491 374	39 383 811	22 519 203	194 394 388	23,92
Éthiopie ^{a, d}		1 907 599	1 780 339	3 687 938	0,45
Ex-République yougoslave de Macédoine ^b			4 640 918	4 640 918	0,57
Fédération de Russie ^b	2 048 971	104 479 654	1 755 804	108 284 429	13,33
Fidji ^c		18 645		18 645	0,00
Finlande	55 000		2 814 962	2 869 962	0,35
France	458 248	8 105 167	24 752 351	33 315 766	4,10

<i>Pays ou groupe de pays</i>	<i>Division des achats</i>		<i>Missions de maintien de la paix</i>	Total	<i>Pourcentage</i>
	<i>Siège et bureaux hors Siège</i>	<i>Département des opérations de maintien de la paix</i>			
Géorgie ^b			1 607 560	1 607 560	0,20
Ghana ^{c, d}		41 250		41 250	0,01
Grèce	49 480		24 287	73 767	0,01
Guinée ^{a, d}			29 521	29 521	0,00
Inde ^c	3 449 464	16 366 180	717 539	20 533 183	2,53
Indonésie ^c		25 350	10 222 667	10 248 017	1,26
Iran (République islamique d') ^c			423	423	0,00
Iraq ^c			2 650 606	2 650 606	0,33
Irlande	7 761	614 914	123 265	745 940	0,09
Israël	27 450	5 167 951	6 871 751	12 067 152	1,48
Italie	3 059 492	18 511 300	14 044 106	35 614 899	4,38
Jamaïque ^c			14 661	14 661	0,00
Japon	264 688	6 678 465	2 601 546	9 544 699	1,17
Jordanie ^c		858 297	268 588	1 126 885	0,14
Kenya ^{c, d}	26 674		419 578	446 252	0,05
Koweït ^c			6 908 358	6 908 358	0,85
Liban ^c			11 784 088	11 784 088	1,45
Malaisie ^c			19 816	19 816	0,00
Mali ^{a, d}	7 283			7 283	0,00
Maroc ^{c, d}	9 460		3 967 261	3 976 721	0,49
Mexique ^c	112 100			112 100	0,01
Monaco		1 339 799	13 889 396	15 229 195	1,87
Mozambique ^{a, d}		3 426 000		3 426 000	0,42
Nicaragua ^c	90 850			90 850	0,01
Nigéria ^{c, d}	768 673	282 900	3 059	1 054 632	0,13
Norvège	69 560	679 281	114 660	863 501	0,11
Nouvelle-Zélande	199 000	1 581 175	300 333	2 080 508	0,26
Oman ^c			24 662	24 662	0,00
Ouganda ^{a, d}	224 138		242 860	466 998	0,06
Pakistan ^c			442 229	442 229	0,05
Palaos ^c			125 120	125 120	0,02
Pays-Bas	5 890 562	267 255	3 497 150	9 654 967	1,19
Pologne ^b			53 806	53 806	0,01
Portugal		1 369 000	11 083	1 380 083	0,17
République arabe syrienne ^c			4 424 677	4 424 677	0,54
République centrafricaine ^{a, d}			3 059 065	3 059 065	0,38
République de Corée ^c	5 000	1 347 370	336 143	1 688 513	0,21
République démocratique du Congo ^{a, d}			34 184 416	34 184 416	4,21
République de Moldova ^b		4 740 000		4 740 000	0,58
République tchèque ^b			35 096	35 096	0,00

<i>Pays ou groupe de pays</i>	<i>Division des achats</i>		<i>Missions de maintien de la paix</i>	Total	<i>Pourcentage</i>
	<i>Siège et bureaux hors Siège</i>	<i>Département des opérations de maintien de la paix</i>			
Roumanie ^b	27 200			27 200	0,00
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 209 262	14 704 568	22 738 475	39 652 306	4,88
Rwanda ^{a, d}			81 740	81 740	0,01
Saint-Marin			4 792	4 792	0,00
Sierra Leone ^{a, d}			17 077 439	17 077 439	2,10
Singapour ^c			808 668	808 668	0,10
Slovaquie ^b	21 020	284 767		305 787	0,04
Slovénie ^b			214 421	214 421	0,03
Suède	39 259	2 992 400	446 081	3 477 740	0,43
Suisse	11 090 247	485 027	973 161	12 548 435	1,54
Tadjikistan ^b		2 420 000		2 420 000	0,30
Thaïlande ^c			21 736	21 736	0,00
Timor-Leste ^c			6 209 357	6 209 357	0,76
Turquie ^c		470 889	818 438	1 289 327	0,16
Ukraine ^b		24 116 295	28 873	24 145 168	2,97
Venezuela ^c	21 250			21 250	0,00
Yougoslavie ^b		2 279 000	4 672 833	6 951 833	0,86
Zambie ^{a, d}			11 532	11 532	0,00
Total	172 623 856	348 141 868	291 856 215	812 621 940	
Nombre total de commandes	2 626	1 198	13 588	17 412	
Afrique	6 254 356	54 984 064	79 601 250	140 839 671	
Pays en développement	10 574 389	49 356 954	69 144 823	129 076 166	
Pays les moins avancés	231 421	28 131 862	67 933 796	96 297 079	
Pays en transition	2 126 541	142 124 210	19 702 428	163 953 179	
	12 932 351	219 613 026	156 781 048	389 326 425	
Pays industrialisés	159 691 505	128 528 842	135 075 168	423 295 515	

Notes

- 1) S'agissant des statistiques d'achat par source d'approvisionnement, il faut souligner que, pour les biens, le pays du fournisseur est déterminé par le lieu où se trouve le fournisseur et, pour les services, par le lieu où se trouve le siège de la société.
- 2) Le pays d'origine est déterminé non par le lieu de production effectif des biens, mais par le lieu où se trouve le fournisseur qui les offre (pour plus d'information sur les règles d'origine, on se reportera au site Web de l'Organisation mondiale du commerce (<www.wto.org>). Des biens fabriqués dans un pays A mais vendus à l'ONU par une société sise dans un pays B sont attribués au pays B. Il est à noter à ce propos que 25,9 millions de dollars de dépenses de billets d'avion et de transports ont été attribués aux États-Unis. Une large part de ces dépenses a finalement été payée à des transporteurs non américains. Pour les voyages en avion, ces versements correspondent à des billets

émis par l'agence de voyages de l'ONU, les frais de transport étant facturés par l'intermédiaire du commissionnaire de transports, basé à New York.

Codes

- a* Pays les moins avancés
- b* Pays en transition
- c* Pays en développement
- d* Afrique

Annexe III

Valeur des achats effectués dans chaque pays ou groupe de pays par les divisions des achats et pour des missions de maintien de la paix – 2003

(En dollars des États-Unis)

Pays ou groupe de pays	Division des achats		Missions de maintien de la paix	Total	Pourcentage
	Siège et bureaux hors Siège	Département des opérations de maintien de la paix			
Afghanistan ^a			2 934 746	2 934 746	0,33
Afrique du Sud ^{c, d}	414 123	14 598 767	5 442 308	20 455 198	2,29
Albanie ^b			18 000	18 000	0,00
Algérie ^{c, d}			191 173	191 173	0,02
Allemagne	78 102	5 195 850	4 063 731	9 337 683	1,05
Angola ^{a, d}		12 188 422	163 029	12 351 451	1,38
Arabie saoudite ^c			130 384	130 384	0,01
Australie	1 500	4 530 080	3 917 278	8 448 858	0,95
Autriche	435 579	565 481	1 529 508	2 530 567	0,28
Bahreïn ^c			20 000	20 000	0,00
Barbade ^c	102 657			102 657	0,01
Belgique	371 788	8 269	2 113 444	2 493 501	0,28
Bosnie-Herzégovine ^b			142 638	142 638	0,02
Brésil ^c	65 000			65 000	0,01
Bulgarie ^b			44 767	44 767	0,01
Cambodge ^a		3 253 955		3 253 955	0,36
Cameroun ^{c, d}		5 012 237		5 012 237	0,56
Canada	1 216 589	6 195 195	870 662	8 282 446	0,93
Chine ^c	3 507 970	45 408	148 338	3 701 716	0,42
Chypre ^c	1 446		9 072 407	9 073 852	1,02
Colombie ^c	1 200			1 200	0,00
Côte d'Ivoire ^{c, d}	18 931		383 240	402 171	0,05
Croatie ^b		88 128	753 292	841 420	0,09
Cuba ^c	35 000			35 000	0,00
Danemark	1 092 684	10 615 483	10 571 630	22 279 797	2,50
Djibouti ^{a, d}			- 2 207	- 2 207	0,00
Égypte ^{c, d}	325 798	13 019 289	3 472	13 348 559	1,50
Émirats arabes unis ^c		61 831	4 494 818	4 556 649	0,51
Érythrée ^{a, d}			10 709 211	10 709 211	1,20
Espagne		230 000	429 995	659 995	0,07
Estonie ^b	7 420	4 372 574		4 379 994	0,49
États-Unis d'Amérique	118 239 624	47 989 704	28 238 557	194 467 886	21,80

<i>Pays ou groupe de pays</i>	<i>Division des achats</i>		<i>Missions de maintien de la paix</i>	Total	<i>Pourcentage</i>
	<i>Siège et bureaux hors Siège</i>	<i>Département des opérations de maintien de la paix</i>			
Éthiopie ^{a, d}	148 819	1 895 241	1 233 994	3 278 054	0,37
Ex-République yougoslave de Macédoine ^b			4 606 789	4 606 789	0,52
Fédération de Russie ^b	348 440	89 283 612	686 410	90 318 462	10,13
Finlande	60 000	432 947	932 445	1 425 392	0,16
France	820 859	21 601 549	9 342 755	31 765 163	3,56
Géorgie ^b			2 432 219	2 432 219	0,27
Grèce	20 217		27 257	47 474	0,01
Guatemala ^c			950 097	950 097	0,11
Guinée ^{a, d}			180 874	180 874	0,02
Hongrie ^b			9 496	9 496	0,00
Inde ^c	4 615 482	9 916 277	3 019 078	17 550 837	1,97
Indonésie ^c			296 481	296 481	0,03
Iran (République islamique d') ^c			165	165	0,00
Iraq ^c			252 994	252 994	0,03
Irlande	10 366	21 504 683	328 979	21 844 029	2,45
Israël	21 398	1 709 834	7 502 524	9 233 756	1,04
Italie	147 804	15 476 918	19 133 754	34 758 476	3,90
Jamaïque ^c	61 135		9 521	70 656	0,01
Japon	4 667	27 941 633	4 085 598	32 031 898	3,59
Jordanie ^c		2 916 013	41 147	2 957 160	0,33
Kenya ^{c, d}	48 910		1 296 271	1 345 181	0,15
Koweït ^c			1 237 738	1 237 738	0,14
Liban ^c			8 590 636	8 590 636	0,96
Malaisie ^c			329 872	329 872	0,04
Maroc ^{c, d}	17 100		3 044 029	3 061 129	0,34
Mauritanie ^{a, d}			25 000	25 000	0,00
Mexique ^c	92 080			92 080	0,01
Monaco		3 023 982	29 234 355	32 258 337	3,62
Mozambique ^{a, d}		3 000 000		3 000 000	0,34
Nicaragua ^c	9 607			9 607	0,00
Nigéria ^{c, d}	702 935	499 336		1 202 271	0,13
Norvège	32 483	1 555 396	1 175 266	2 763 146	0,31
Nouvelle-Zélande	257 900	374 170	235 729	867 799	0,10
Oman ^c			4 292	4 292	0,00
Ouganda ^{a, d}			4 233 309	4 233 309	0,47
Pakistan ^c			575 753	575 753	0,06
Pays-Bas	3 233 801	944 360	2 905 451	7 083 612	0,79
Philippines ^c	39 000			39 000	0,00

<i>Pays ou groupe de pays</i>	<i>Division des achats</i>		<i>Missions de maintien de la paix</i>	Total	<i>Pourcentage</i>
	<i>Siège et bureaux hors Siège</i>	<i>Département des opérations de maintien de la paix</i>			
Pologne ^b			194 480	194 480	0,02
Portugal	128 550		2 678	131 228	0,01
République arabe syrienne ^c			4 808 526	4 808 526	0,54
République centrafricaine ^{a, d}			184 172	184 172	0,02
République de Corée ^c	16	1 914 030	284 398	2 198 444	0,25
République de Moldova ^b		4 580 000	18 097	4 598 097	0,52
République démocratique du Congo ^{a, d}			59 193 320	59 193 320	6,64
République tchèque ^b			10 167	10 167	0,00
République-Unie de Tanzanie ^{c, d}			63 424	63 424	0,01
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 412 667	30 335 614	27 569 379	59 317 660	6,65
Rwanda ^{a, d}			99 831	99 831	0,01
Serbie-et-Monténégro ^b			50 419	50 419	0,01
Sierra Leone ^{a, d}			22 767 333	22 767 333	2,55
Singapour ^c		806 950	824 245	1 631 195	0,18
Slovaquie ^b		393 100		393 100	0,04
Slovénie ^b			375 096	375 096	0,04
Soudan ^{a, d}			19 714	19 714	0,00
Suède	6 828 837	4 398 264	448 445	11 675 546	1,31
Suisse	17 886 891	2 499 777	116 803	20 503 471	2,30
Tadjikistan ^b		2 500 010	11 315	2 511 325	0,28
Territoires occupés ^a			158 026	158 026	0,02
Thaïlande ^c		1 735 711	35 605	1 771 316	0,20
Timor-Leste ^c			13 307 526	13 307 526	1,49
Togo ^{a, d}	5 000			5 000	0,00
Turquie ^c		568 723	1 034 528	1 603 251	0,18
Ukraine ^b		17 240 750	- 1 954	17 238 796	1,93
Venezuela ^c	45 000			45 000	0,01
Viet Nam ^c	34 000			34 000	0,00
Yougoslavie ^b			5 959 488	5 959 488	0,67
Zambie ^{a, d}			6 000	6 000	0,00
Total	162 949 373	397 019 554	331 885 762	891 854 689	
Nombre total de commandes	2 619	1 443	12 748	16 810	
Afrique	1 681 616	50 213 292	109 237 499	161 132 406	
Pays en développement	10 137 389	51 094 571	60 050 493	121 282 453	
Pays les moins avancés	153 819	20 337 618	101 748 328	122 239 765	

<i>Pays ou groupe de pays</i>	<i>Division des achats</i>			Total	<i>Pourcentage</i>
	<i>Siège et bureaux hors Siège</i>	<i>Département des opérations de maintien de la paix</i>	<i>Missions de maintien de la paix</i>		
Pays en transition	355 860	118 458 174	15 310 719	134 124 753	
	10 647 068	189 890 364	177 109 539	377 646 971	
Pays industrialisés	152 302 305	207 129 190	154 776 223	514 207 718	

Notes

- 1) S'agissant des statistiques d'achat par source d'approvisionnement, il faut souligner que, pour les biens, le pays du fournisseur est déterminé par le lieu où se trouve le fournisseur et, pour les services, par le lieu où se trouve le siège de la société.
- 2) Le pays d'origine est déterminé non pas par le lieu de production effectif des biens, mais par le lieu où se trouve le fournisseur qui les offre (pour plus d'information sur les règles d'origine, on se reportera au site Web de l'Organisation mondiale du commerce (<www.wto.org>). Des biens fabriqués dans un pays A mais vendus à l'ONU par une société sise dans un pays B sont attribués au pays B. Il est à noter à ce propos que 31,4 millions de dollars de dépenses de billets d'avion et de transport ont été attribués aux États-Unis. Une large part de ces dépenses a finalement été payée à des transporteurs non américains. Pour les voyages en avion, ces versements correspondent à des billets émis par l'agence de voyages de l'ONU, les frais de transport étant facturés par l'intermédiaire du commissionnaire de transport, basé à New York.

Codes

- ^a Pays les moins avancés.
- ^b Pays en transition.
- ^c Pays en développement.
- ^d Afrique.